

La FATCA, c'est quoi ?

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) est une loi fiscale américaine adoptée en 2010. Elle vise à lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains détenant des actifs financiers en dehors des États-Unis.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la FATCA impose aux institutions financières non américaines telles que Open Bank, S.A. - succursale en Belgique d'identifier les contribuables américains parmi leurs clients et de communiquer au fisc américain leurs données d'identification ainsi que certaines données bancaires spécifiques.

À qui s'applique FATCA ?

La FATCA s'applique à toutes les « personnes US », tant physiques que morales. Les personnes US sont les clients ayant la nationalité américaine ou la résidence américaine.

Les clients ayant des indicateurs qui suggèrent un lien avec les États-Unis peuvent également être concernés. Ceux-ci pourraient avoir à prouver qu'ils ne sont pas fiscalement imposables aux États-Unis.

Quelles sont les conséquences ?

1) **Vous n'avez aucun lien avec les États-Unis :**

LA FATCA n'a aucune conséquence sur vous.

2) **Vous êtes une personne US :**

La seule chose que vous devez faire est nous fournir le document W-9 (*Internal Revenue Service*) complété. Vous trouverez ce document dans la section « documents ». Ce document atteste que vous êtes fiscalement imposable aux États-Unis.

3) **Vous disposez d'indicateurs US ?** Il existe alors deux cas de figure :

a. **Vous êtes fiscalement imposable aux États-Unis :**

Vous devez déclarer être assujetti à l'impôt américain et nous faire parvenir un document W-9 (*Internal Revenue Service*) complété.

b. **Vous n'êtes pas imposable aux États-Unis :**

- Vous devez déclarer ne pas être assujetti à l'impôt américain (malgré les indicateurs) et nous faire parvenir un document W-8BEN complété ainsi que les informations complémentaires indiquées ci-dessous :
 - Si vous **êtes né(e)** aux États-Unis, vous devez nous fournir les documents suivants :
 - Une pièce d'identité justifiant d'une autre nationalité ou d'une autre résidence fiscale ; et
 - Une copie du certificat de perte de nationalité américaine (*Certificate of loss of nationality of the United States*).

Ce document a été rédigé à des fins informatives et n'a aucune pertinence juridique.

- Si vous avez un **domicile** aux États-Unis ;
et/ou une **adresse postale** aux États-Unis ;
et/ou un **numéro de téléphone** américain lié à votre profil client ;
et/ou des **ordres permanents** sortant d'un compte Santander Consumer Finance, succursale en Belgique ;
et/ou donné **procuration ou délégation de signature** à une personne ayant une adresse fiscale aux États-Unis :
 - Vous devez, en principe, fournir une attestation de résidence « certificate of residence ». Étant donné que vous avez déjà fourni ce document lors de l'établissement de la relation contractuelle avec Open Bank, S.A. - succursale en Belgique, vous ne devez plus rien faire.

Quelles sont les données que nous devons transmettre et auprès de qui ?

- 1) Nom, adresse, TIN américain (Tax Identification Number) ;
- 2) Numéro(s) de compte(s) ainsi que le solde ou la valeur du(des) compte(s) en question ; et
- 3) Le montant brut total des intérêts versés ou crédités durant l'année calendrier ou durant une autre période de référence.

Les informations susmentionnées concernant nos clients assujettis à l'impôt américain sont transmises à l'administration fiscale américaine via l'administration fiscale belge.

Tout client ayant des indicateurs US et qui ne fournit pas les informations demandées sera considéré, par Open Bank, S.A. - succursale en Belgique, comme assujetti à l'impôt américain et sera soumis à ces déclarations.